

# CHEKLIST FACTURES

Vérifie ta facture de A à Z !

Voici tout ce que tu dois absolument y inclure pour rester dans les clous

## LE HAUT DE FACTURE

- La date de la facture
- Le numéro de la facture
- La date de la vente ou prestation
- L'identité du vendeur ou prestataire
- La dénomination sociale
- L'adresse du siège social
- L'adresse de facturation (si différente)
- Le numéro de Siret, le code NAF
- La forme juridique et le capital social
- L'identité de l'acheteur ou du client
- Le numéro RCS et ville du greffe
- L'identité de l'acheteur ou du client
- Le numéro du bon de commande si il est mentionné
- Le numéro d'identification à la TVA

## LE PAIEMENT

- Les informations sur le paiement
- La date à laquelle le paiement doit intervenir ou le délai de paiement
- Les conditions d'escompte en cas de paiement anticipé
- Les taux de pénalités en cas de non paiement ou de retard de paiement (40 €)
- L'existence et la durée de la garantie légale de conformité de deux ans pour certains biens

## LE CORPS DE LA FACTURE

- La désignation et le décompte des produits
- Le prix unitaire hors TVA
- Le taux de TVA légalement applicable
- L'éventuelle réduction de prix
- La somme totale à payer hors taxe et TTC
- L'adresse de facturation

## NOUVELLES MENTIONS AU 01/07/2024

- L'adresse de livraison
- Le numéro SIRET ou SIREN du client
- La catégorie de la commande (livraison de bien, prestation de service ou les deux)
- Option du paiement de TVA sur les débits (mention à faire apparaitre sur la facture)

# CHEKLIST FACTURES

## MENTIONS COMPLEMENTAIRES

- Le vendeur ou prestataire est membre d'un centre de gestion ou d'une association agréée  
**Mention : « Membre d'une association agréée, le règlement par chèque et par carte bancaire est accepté ».**
- Le vendeur a un régime de franchise de TVA  
**Mention « TVA non applicable, art. 293 B du Code général des impôts ».**
- Le sous traitant ne déclare plus la TVA, c'est l'entreprise principale qui la déclare (autoliquidation de la TVA)  
**Mention « auto-liquidation de la TVA ». Indiquer qu'il s'agit d'un « montant hors taxe ».**
- Les artisans ou les micro-entrepreneurs exerçant une activité artisanale pour laquelle une assurance professionnelle est obligatoire  
**Mention de l'assurance souscrite au titre de l'activité.**

En te servant de cette checklist, tu t'assures que chaque facture que tu émets est non seulement complète, mais aussi parfaitement conforme à la législation.

Finis les tracas administratifs !



Je suis Gaëlle, comptable depuis 20 ans, je t'aide à mettre ton business au carré.

Si tu veux plus d'astuces pour gérer ta compta et ton admin suis moi sur insta [@gaelle.prencipe](https://www.instagram.com/gaelle.prencipe)

